

Parité : les enjeux et les craintes¹

(paru dans *Politis-la revue*, février-mars-avril 1994)

Imposer par la loi l'égle représentation des deux sexes dans les lieux où se prennent les décisions, et au premier chef dans les assemblées élues de la nation, telle est aujourd'hui l'idée nouvelle² avancée dans de nombreux pays par les partisans de l'égalité entre les sexes, devant l'incapacité des sociétés dites modernes à ouvrir aux femmes les portes des lieux où se prennent les décisions. Cette idée, que résume le mot de « parité », a quelque chose d'une bombe – quel que soit le milieu dans lequel elle est avancée. En effet, loin de semer le trouble seulement parmi les féministes et dans le « peuple de gauche », dont elle remet en cause à la fois les schémas de pensée et les modes d'action politique, elle bouleverse les fondements philosophiques sur lesquels repose la démocratie, et tout particulièrement la démocratie française. En même temps, elle s'offre à toutes celles et à tous ceux pour qui la confiscation du pouvoir par les hommes est de plus en plus injustifiable et insupportable, comme un extraordinaire outil pour dénoncer et faire voler en éclat le scandale dont nos sociétés « démocratiques » s'accommodent depuis si longtemps.

Une idée qui dérange

Demander que les hommes et les femmes soient représentés à part égale dans les instances de pouvoir dérange d'abord parce que cela oblige à regarder en face des réalités gênantes. Celle-ci, par exemple : la France, qui se targue d'être l'un des premiers pays au monde à avoir réalisé l'égalité politique de ses citoyens, l'a refusée aux femmes jusqu'en 1944, soit bien après la plupart des autres pays du monde ; et ce n'est ni le Parlement ni la gauche qui a opéré cette révolution, mais un homme seul, ou presque. Cette autre, encore : les Françaises ont aujourd'hui l'égalité civile complète, elles sont autant éduquées que les hommes, leur participation au monde du travail est l'une des plus élevée d'occident (45%) ; rien de ce qui semblait justifier leur exclusion des lieux de prise de décision n'est donc plus valable. Or leur pourcentage au Parlement stagne autour de 5% depuis 1945 – un nombre qu'on retrouve, égal quand ce n'est pas inférieur, dans toutes les instances de direction, qu'elles soient politiques, professionnelles, économiques ou syndicales. Exiger une loi imposant la parité met non seulement en lumière que l'égalité entre les sexes est très loin d'être réalisée en France mais qu'elle ne peut être attendue, dans le domaine du partage du pouvoir, d'une quelconque « évolution des mœurs ».

¹. Cet article reprend les grandes lignes d'un texte à paraître dans le prochain numéro de *Nouvelles Questions Féministes* (Parité : les féministes entre défis politiques et révolution culturelle).

². Voir, dans le prochain numéro de *Nouvelles Questions Féministes*, l'article de Françoise Gaspard, « De la parité : émergence d'un concept, naissance d'un mouvement ».

La mise en évidence de ce blocage oblige à réfléchir aux raisons de son existence : à la relation étroite qui semble exister entre démocratie et exclusion des femmes de la vie politique, et plus spécifiquement à la relation très particulière qu'entretient la « patrie des droits de l'homme » avec cette exclusion, prononcée à la Révolution. Les études féministes ont apporté depuis quelques années sur cette question des éclairages tout à fait troublants³. Force est de constater, en effet, que la Révolution représente un recul considérable dans le domaine des droits politiques des femmes, et plus largement dans leur légitimité à occuper la scène publique⁴. Force est de constater, également, que les idéaux de liberté et d'égalité se sont traduits dans la réalité par une bipartition inégalitaire de la société entre ceux qui étaient, ou pouvaient être, en charge de la chose publique, et celles qui devaient être en charge de la « chose privée » – bipartition imposée à travers un arsenal juridique féroce et des offensives idéologiques d'une violence extrême. Force est de constater, enfin, que cette imposture repose sur le fameux concept d'« universalité » des droits de l'homme, dont on voit aujourd'hui qu'il concernait bien les hommes seuls, et que l'universalité en question a surtout servi à masquer l'exclusion des femmes des droits politiques : ne lit-on pas encore partout que le « suffrage universel » date de 1848 alors qu'il est de 1944 ? Ce sont donc les bilans de la République, de la Révolution, et même d'une bonne partie de l'héritage des Lumières (dont notre éducation nous a appris à être si fiers), qui sont ainsi remis en cause par la réflexion sur le blocage de l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

La résistance qu'on observe à questionner ces prétendus « acquis » cache souvent une autre crainte : celle de la « communautarisation » de la représentation nationale. Accepter que les femmes siègent pour moitié dans les Parlements, n'est-ce pas aller vers une représentation fondée sur la catégorie sociale, et non plus sur l'individu (« universel ») ? Tel est l'argument le plus souvent opposé aux partisans de la parité : « Vous voulez 50% de femmes, mais alors combien de commerçants, de Français de couleur, de sourds-muets, etc. ? » C'est oublier que les femmes, pas plus que les hommes, ne sont une catégorie sociale ou une communauté : elles sont l'une des deux composantes du corps social, l'un des deux genres dont s'est construite l'humanité ; elles traversent toutes les catégories sociales et toutes les communautés ; et elles sont – faut-il le rappeler ? – un individu sur deux. La parité des sexes est donc indépendante du mode de représentation dont se dote un pays. Elle ne remet pas en cause la représentation nationale au titre des individus. Simplement, elle révèle que le concept d'individu est genré, non neutre – la prétendue neutralité ne recouvrant à l'heure actuelle que du masculin, comme l'universalité⁵.

L'existence du blocage sur la question du pouvoir oblige aussi à penser les moyens de le dépasser. Et donc à poser la question de la loi, c'est-à-dire de la

³. Notamment sous l'impulsion du livre de Geneviève Fraisse, *Muse de la Raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

⁴. Voir notamment Danielle Haase-Dubosc, Eliane Viennot, *Femmes et Pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.

⁵. Voir Françoise Gaspard, « De la mixité à la parité, le politique comme lieu de l'entrée des femmes dans l'universel », *Cahiers du CEDREF* 3, 1993.

contrainte. On ne peut en effet imaginer que les profiteurs d'un système qui leur assure deux fois plus de chances d'accéder à ses bienfaits décident eux-mêmes de le détruire... Si le recours à la loi semble difficile à envisager dans tous les lieux de pouvoir (et notamment là où les nominations à des postes de responsabilité ne reposent pas sur des élections), il apparaît au contraire, dans le domaine politique, tout à fait judicieux, souhaitable et facile à organiser. Judicieux, parce que la spécificité de la sphère politique (son importance symbolique et son extraordinaire visibilité), ne pourraient pas manquer d'avoir des effets de légitimation, et donc d'imitation, sur les autres domaines. Souhaitable, parce que la sous-représentation actuelle des femmes est l'un des signes les plus visibles de la non-concordance entre la nation et sa classe politique, et donc l'un des éléments majeurs de la crise de confiance qui existe entre elles. Facile à organiser, parce qu'il ne s'agit que de modifier la loi électorale – ce qu'on fait régulièrement⁶.

Cependant l'idée d'un recours à la contrainte chiffonne... D'abord, bien évidemment, les gens qu'elle menace, c'est-à-dire les hommes qui ont du pouvoir, et qui manquent rarement de ressortir à ce propos l'argument massue de la sacro-sainte liberté... Comme si l'actuelle loi électorale n'était pas faite de contraintes (âge des électeurs et des élus, lieu de résidence, nombre d'élus, longueur des mandats, etc.) ! Comme si la loi, plus généralement, n'était pas faite, dans un régime démocratique, pour corriger les inégalités (cf. l'école obligatoire) et protéger les faibles contre les abus des forts (cf. la législation du travail) ! Mais l'idée d'un recours à la loi dérange aussi profondément toute la mouvance venue à la politique après Mai 68, et dont de grandes franges restent attachées à des schémas révolutionnaires de transformation de la société. Bien des critiques adressées à la parité, jusque dans les rangs du mouvement féministe, sont en fait des contestations du système politique dans lequel elle s'inscrit, à savoir la démocratie représentative, considérée comme mauvaise en soi, non perfectible. La parité dérange, là encore. Elle oblige à mesurer l'ampleur des ruptures que chacun-e a (ou n'a pas) opérées avec les scénarios révolutionnaires. Et pour les féministes tout particulièrement, elle contraint à reconsidérer le rapport si conflictuel que nous avons toujours eu avec la question de la loi.

Enfin (mais la liste n'est pas close des domaines que la parité bouscule allègrement), la parité remet en cause un autre tabou : celui de l'inscription des luttes féministes dans le camp de la gauche. Ce n'est pas que l'histoire n'ait démontré cent fois que la gauche n'était aucunement l'alliée des femmes, ni que la « question des femmes » ne recoupait pas les divisions traditionnelles de l'échiquier politique, mais enfin nous tenons à cet ancrage... Ou plus exactement, nos ami-e-s de gauche et d'extrême-gauche y tiennent pour nous (Dieu sait ce que nous serions capables de faire, si nous nous faisons alliance avec les femmes de droite !) et certaines féministes ne sont pas les dernières à promettre tous les feux de l'enfer à celles qui s'aventurent sur cette pente fatale. La parité met le doigt sur ce problème douloureux, et annonce clairement la couleur : l'égalité des sexes dans les lieux de pouvoir est d'abord un problème de principe. Il n'est pas question d'attendre que les femmes soient « de gauche » ou même féministes pour

⁶. Diverses propositions ont été avancées dans le livre de F. Gaspard, Cl. Servan-Schreiber et A. Le Gall, *Au Pouvoir, citoyennes ! Liberté, Egalité, Parité*, Paris, Le Seuil, 1992.

considérer qu'elles ont le droit de participer à la gestion de la nation. Si elles le sont, tant mieux – à nous de travailler en ce sens ; mais si elles ne le sont pas, tant pis. Et si le Front National (épouvantail toujours cité dans les débats) doit être représenté au Parlement, eh bien, que ce soit par autant de femmes que d'hommes. Ce ne sera sans doute pas mieux sur le plan des résultats, mais ce sera plus juste.

Un concept mobilisateur, une chance historique pour le mouvement des femmes

L'ampleur des « révisions » auxquelles invite la parité peut faire peur, et elle explique certainement les crispations ou les oppositions que le mot d'ordre provoque ça et là, non seulement dans les rangs de ceux qui ont à perdre dans l'affaire, mais parmi les femmes elles-mêmes. Cependant l'élément le plus notable dans ce remue-ménage politique et idéologique est sans conteste l'élan et l'enthousiasme qu'il suscite. Depuis deux ans, les initiatives en tout genre (livres, articles, séminaires, colloques, associations, réunions, émissions de radio ou de télévision) relatives à la parité se sont multipliées, et l'idée « prend » comme une traînée de poudre. Tout se passe comme si, après des dizaines d'années de piétinement et de confusion, l'horizon s'éclaircissait enfin, grâce à cette idée si simple, si radicale et en même temps si juste. L'aliénation des femmes a dû être bien grande pour que nous n'y ayons pas pensé plus tôt !

Considérons en effet tous les avantages qu'elle présente. La parité est d'abord un formidable outil de dénonciation. A tous ceux (et celles) qui serinent depuis dix ans que l'égalité des sexes est réalisée, il suffit de jeter en pâture le scandale des 5% fatidiques. « Mais les femmes désirent-elles faire de la politique ? », demanderont-ils – Oui, répondent les études qui commencent à être effectuées ; 20% d'entre elles se sont présentées aux dernières législatives, et à égalité avec les hommes sur les petites listes : ce sont les grands partis (là où il y a du pouvoir à prendre) qui ferment, pour les femmes, l'accès à la candidature... « Mais la compétence, dira-t-on ? Les femmes ne doivent pas être élues parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'elles sont compétentes » – N'y aurait-il que 5% de femmes « compétentes » en France ? Et depuis quand les hommes politiques sont-ils tous compétents ???

La parité est aussi un moyen de repolitisation très efficace : si la situation des femmes reste verrouillée sur la question du pouvoir de décision, alors il faut reprendre la lutte pour faire sauter ce verrou, dont le maintien entrave et menace toutes les avancées qui peuvent se faire sur d'autres terrains (cf. l'avortement en Allemagne). Cette prise de conscience est à la base de la remobilisation des femmes qui semble se dessiner aujourd'hui. Cette repolitisation ne concerne d'ailleurs pas que les femmes : s'inscrivant dans une demande de modification du jeu politique, elle participe de la redéfinition des relations entre les nations et leurs classes politiques. Le mot d'ordre de parité, à la fois force de contestation du mode d'exercice du pouvoir actuel, et force de proposition pour une démocratie plus égalitaire, elle est un ferment de la recomposition des paysages politiques.

Cette mobilisation, toutefois, est différente de celle que nous avons connue dans les années 70. La revendication de parité, avec son caractère à la fois réformiste (il

s'agit d'obtenir une loi) et radical (non pas une loi comme les autres, portant sur un problème particulier, mais *une loi qui change les conditions mêmes de l'élaboration des lois*), avec son programme à la fois grandiose et minimal (« autant de femmes que d'hommes dans les assemblées élues »), fait aujourd'hui l'adhésion de femmes très différentes socialement comme politiquement, et, au-delà d'elles, d'hommes convaincus qu'il faut mettre un terme à l'archaïsme de nos sociétés⁷. C'est la première fois que de telles convergences sont possibles depuis les grandes alliances pour le droit au suffrage et que s'offre la possibilité concrète de construire un grand « front démocratique » de femmes, autrement dit de sortir le féminisme contemporain de sa marginalité. Cette nouvelle conjoncture implique évidemment des mutations dans le mouvement des femmes actuel, qui doit cesser de rêver à un hypothétique grossissement à l'identique pour assumer sa place (d'aile radicale) au sein de cette nouvelle nébuleuse, forcément plus large, plus diversifiée, plus hétérogène idéologiquement, sociologiquement et politiquement que l'ancien MLF.

Enfin, la parité est un concept qui porte en soi tant de déplacements et de remises en cause qu'il ouvre pour les années qui viennent d'immenses chantiers de réflexion. J'ai évoqué, plus haut, les bouleversements qui ont déjà été effectués dans le champ de l'histoire, mais qui ne représentent encore que la partie visible de l'iceberg, tant est immense la brèche ouverte par la question du pouvoir et de la place des femmes dans la sphère publique. Mais la parité entraîne également à rouvrir le débat « différence/égalité », qui a profondément divisé les féministes, et qui piétine depuis des années. Demander autant de femmes que d'hommes dans les instances de décision, n'est-ce pas figer, voire exacerber, la division de l'humanité en deux genres, que nous combattons par ailleurs ? La discussion, sous cet angle, ne fait là encore que commencer, mais elle promet déjà d'être beaucoup plus fructueuse que précédemment, puisque les partisans de la parité se recrutent aussi bien parmi les « égalitaristes » que parmi les « différentialistes ». Appartenant aux premières, je me contenterai ici de deux remarques sommaires. La première est que peu importe au nom de quoi nous réclamons la parité : l'essentiel est que nous l'obtenions. Quand il y aura autant de femmes que d'hommes pour faire les lois, bien malin qui pourra dire si les femmes sont là « en tant que femmes » ou « en tant qu'individues » ; il y aura vraisemblablement un peu de tout, comme du côté des hommes. La seconde est que la parité est une étape pour aller vers l'égalité des sexes : un jour, sans doute, quand « homme » et « femme » ne fera plus de différence (politique, sociale, symbolique), la loi ne servira plus à rien, on pourra l'oublier. Mais l'étape est incontournable. Pour que les femmes puissent devenir les égales des hommes, il faut d'abord admettre qu'elles ne le sont pas. Plutôt que d'une Constitution qui proclame l'égalité entre les sexes⁸, nous avons besoin d'une loi qui la mette en œuvre.

Éliane Viennot

⁷. C'est ce qu'a montré, récemment, le Manifeste des 577, signé par 289 femmes et 288 hommes (voir *Le Monde* du 10 novembre 1993).

⁸. « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » (Préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958).